



Protéger, soutenir et encourager l'allaitement maternel

Conditions Particulières de Vente (CPV) applicables à compter du 11 mai 2021

Préambule :

Information Pour l'Allaitement (IPA) est une association loi 1901, dont le siège est situé au 271, rue Duguesclin 69003 Lyon.

Les présentes conditions particulières de vente s'appliqueront dans le cadre de toutes les relations contractuelles qui pourraient être conclues entre le « client » et « prestataire » ci-après définis.

1 - Définitions

- « CPV » désigne les présentes conditions particulières de vente des prestations de service.
- « prestations » désigne les services proposés par IPA au bénéfice du client.
- « client » désigne le client qui contracte avec IPA.
- « contrat » désigne l'ensemble des documents contractuels (CGV, CDC, convention, facture...) adressés par IPA au client, acceptés par lui et régissant les relations entre le client et IPA.
- « prestataire » désigne IPA.

2 - Objet

Les présentes CPV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le prestataire met en œuvre ses prestations.

3 - Opposabilité des CGV

Lors d'une souscription de prestation, les présentes CPV sont adressées au client en accompagnement de l'offre de prestation (cahier des charges et convention). L'accord du client est recueilli. » Lors de son inscription ou sa pré-inscription en ligne.

4 - Réalisation des prestations

4.1 - Exécution des prestations

Les prestations sont réalisées conformément au CDC et à la convention acceptés par le client. Aucune modification par le client n'est possible dans le cadre des Journées Régionales de l'Allaitement Maternel.

En cas d'indisponibilité du formateur annoncé dans le CDC et la convention, le prestataire met tout en œuvre pour assurer son remplacement. En aucun cas, un changement de formateur ne peut justifier une annulation de prestation par le client.

4.2 - Suivi de la qualité des prestations

Le prestataire évalue la nature de la prestation à effectuer afin de répondre au plus près aux attentes des participants.

4.3 - Délai de rétractation

Le client ne dispose pas de délai de rétractation

4.4 - Annulation ou report du fait du client

Dans le cadre d'une inscription à titre individuel, aucune annulation, quel que soit le motif et la date ne donneront lieu à un remboursement. Dans le cadre d'une pré-inscription par convention, l'établissement peut annuler la participation d'une ou plusieurs personne(s) jusqu'au 1^{er} septembre inclus, le cachet de poste faisant foi. Des frais de gestion et de dossier d'un montant de 30,00€ (trente euros) seront toutefois appliqués.

5 - Réclamation

IPA s'engage à réaliser les prestations selon les règles de l'art.

En cas d'insatisfaction, le client peut formuler une réclamation au maximum dans les 10 jours calendaires qui suivent la fin de la réalisation de la prestation.

6 - Prise d'effet - durée

La formation se déroule au jour, à l'heure et sur le lieu indiqué sur le CDC et la convention

Pour les établissements publics, le règlement intervient 30 jours après la réception de la facture.

7 - Tarifs des prestations

Le tarif appliqué est celui accepté par le client, tel qu'indiqué sur le CDC et / ou la convention.

8 - Facturation et modalités de paiement

8.1 - Facturation

Chaque prestation fait l'objet d'une facturation de la part du prestataire. Le plus souvent sous forme numérique, un exemplaire papier peut être adressé au client sur simple demande.

8.2 - Modalités de paiement

Dans le cadre des inscriptions individuelles, le montant total de la réservation est dû au moment de l'inscription. Le règlement s'effectue par carte bancaire. Une demande particulière peut être faite au prestataire pour un règlement par chèque ou virement. Dans ce cas, l'inscription ne sera confirmée qu'à réception ou encaissement du règlement.

Dans le cadre des inscriptions par convention, le règlement s'effectue par chèque ou virement à réception de facture. Pour les établissements publics, le règlement s'effectue par mandat administratif 30 jours au plus tard après réception de la facture.

8.3 - Retard de paiement

Toute somme impayée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client, de pénalités, fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles de plein droit. Conformément aux articles 441-6 et D. 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Tout impayé expose le client à un refus de nouvelle prestation.

9 - Obligation de l'association

9.1 - Responsabilité - garantie

IPA sera responsable de tous les dommages directs causés au client dès lors qu'une faute, une négligence, ou une inexécution de l'une des obligations contractuelles lui incombant est à l'origine du dommage.

9.2 - Assurance

IPA déclare être assurée pour les dommages qui pourraient être causés dans ses locaux lors de la réalisation d'une prestation et avoir souscrit à cet effet une assurance de responsabilité civile.

10 - Modification des CPV

IPA se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes CPV. Dans ce cas, l'information sera diffusée sur le site de l'association, sur les réseaux sociaux et par lettre d'information électronique.

11 - Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes CPV sont régies et interprétées conformément au droit français. Tout litige résultant de l'exécution ou de l'interprétation des présentes CPV sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux lyonnais compétents.

12 - Respect de la vie privée et protection des données personnelles

Les données concernant le client, nécessaires à la mise en œuvre des services demandés, seront transmises au prestataire de service élu par IPA pour assurer la formation en visioconférence.



Protéger, soutenir et encourager l'allaitement maternel

CAHIER DES CHARGES

Les Journées Régionales de l'Allaitement - JRA 2021

RÉDACTION - MODIFICATIONS		
Référence : F8 JRA Indice de version : 1	Date de mise à jour : 10 mai 2021 Période de révision : annuelle	
	Nom	Visa
RÉDACTEUR	Delphine Saintigny	
VÉRIFICATEUR	Céline Buhler, coordinatrice IPA	
APPROBATEUR Membre du CA	Marie-Xavier Laporte	
LISTE DE DIFFUSION :	Secrétariat IPA, Les membres du CA, les formateurs	

PRESENTATION GENERALE DE LA FORMATION

Contexte :

Les Journées Régionales de l'Allaitement maternel sont l'occasion de réunir et faire se rencontrer les professionnel·le·s de santé, professionnel·le·s de la petite enfance et animateur·rice·s d'association pour le soutien à l'allaitement. L'association IPA en organise régulièrement depuis 2003.

Public visé et prérequis :

- Professionnel·le·s de santé, hospitaliers et libéraux (sage-femmes, médecins, infirmi·er·ère·s...)
- Professionnel·le·s de la petite enfance
- Associations de soutien à l'allaitement
- Consultant·e·s en lactation
- Etudiant·e·s.
- Familles

Durée de la formation :

Deux demi-journées (6 heures 30 minutes) en visioconférence.



PEDAGOGIE ET EVALUATION

But de l'action :

Lors de cette journée, dédiée à la promotion de l'allaitement maternel, professionnels de tous horizons, étudiants et associations de soutien à l'allaitement maternel se forment, s'informent et se rencontrent. C'est une occasion d'échanger sur divers thèmes autour de la question des approches complémentaires du soutien à l'allaitement maternel et d'élargir leur réseau.

Objectifs pédagogiques :

Les participants seront capables de :

- Actualiser leurs connaissances sur l'allaitement maternel
- Elargir son réseau de références

Compétences visées :

Les participants seront en mesure de :

- Mettre en pratique les connaissances nouvellement acquises
- Solliciter un réseau de professionnels de l'allaitement

Moyens pédagogiques :

- Des diaporamas et vidéos sont présentées par les conférencier·ère·s
- Des échanges sont organisés entre participant·e·s et conférencier·ère·s
- Des posters sur des recherches récentes sont exposés et leurs auteur·e·s sont disponibles pour échanger sur leur sujet avec les participants.

Suivi pédagogique :

Les communications et échanges sur les réseaux sociaux, débutés avant la journée se poursuivent au-delà de la journée.

Des actes de la journée sont disponibles (site internet, réseaux sociaux et newsletter d'IPA)

Modalités d'évaluation :

Un questionnaire d'évaluation en ligne est proposé aux participants à la fin de la formation.

Contenus de formation :

Biologie, neurobiologie, psychologie, sociologie, parentalité, déontologie, promotion de l'allaitement..., les disciplines abordées sont variées et confirment la nécessité de prendre en compte les multiples facettes du soutien à l'Allaitement Maternel.

Profil des intervenant·e·s : expert·e·s du thème abordé

MODALITES PRATIQUES

Nombre de participant·e·s : 980

Lieu : visioconférence en ligne

Date : La prochaine JRA se déroulera les vendredi 1^{er} après-midi et samedi 2 octobre 2021 matin.

Durée : La JRA se déroulera sur deux demi-journées (6 heures 30 minutes)



Tarifs:

JRA - 1 ^{er} et 2 octobre 2021		
Entrées	jusqu'au 30 juin	à partir du 1er juillet
Individuelle	100€	140€
Adhérent*	60€	100€
Etudiant** non adhérent	50€	60€
Etudiant** adhérent*	20€	30€
Kit adhésion individuelle	90€	130€
Kit adhésion étudiant**	40€	50€
Kit adhésion institution	170€	250€
Convention		180€
A noter que ces tarifs sont établis sur la base du montant des adhésions en avril 2020		
Les adhésions institutions donnent droit à 2 entrées tarif adhérent		

*Adhérents : Sous réserve d'une adhésion en cours de validité au 2 octobre 2021.

**Etudiants : Sur présentation d'un justificatif de formation initiale, post-bac.

MODALITES CONTRACTUELLES

Voir les conditions particulières de vente disponibles sur notre site internet.

Annulation

Le calendrier des journées de formation sera contractualisé, IPA pourra effectuer un report de dates jusqu'à 2 semaines avant la formation.

Dans le cadre d'une inscription à titre individuel, aucune annulation, quel que soit le motif et la date ne donneront lieu à un remboursement.

Dans le cadre d'une préinscription par convention, l'établissement peut annuler la participation d'une ou plusieurs personne(s) jusqu'au 1^{er} septembre inclus, le cachet de poste faisant foi. Des frais de gestion et de dossier d'un montant de 30,00€ (trente euros) par personne seront toutefois appliqués.

CONTACT :

Information Pour l'Allaitement :

contact@info-allaitement.org

09.52.83.59.13

IPA, 271 rue Duguesclin - 69003 Lyon

www.info-allaitement.org

Date : le 20/05/2021.

La présidente de l'association IPA

271, rue Duguesclin – 69003 LYON

contact@info-allaitement.org - 09.52.83.59.13 - www.info-allaitement.org

Numéro d'organisme de formation : 82 69 07742 69



Protéger, soutenir et encourager l'allaitement maternel

Usage des données personnelles dans le cadre de l'utilisation de la plateforme Livestorm

Livestorm (<https://livestorm.co/fr>) est la plateforme de webinaire sur laquelle se déroulera l'évènement Journées Régionales de l'Allaitement (JRA) 2021 en ligne.

Information Pour Allaitement (IPA) utilisera les données personnelles des inscrits à la JRA 2021 (nom, prénom et adresse e-mail) afin de générer un lien de connexion unique et nominatif.

Merci de prendre connaissance des [Conditions générales d'utilisation de Livestorm](#) et de l'usage des données personnelles tel que décrit dans la [Politique de confidentialité de Livestorm](#).